



DECLARATION DU COLLECTIF POUR LA DEFENSE DU FOOTBALL GUINEEN RELATIVE AU PROCESSUS DE NORMALISATION

Le Collectif pour la Défense du Football Guinéen a appris avec surprise et étonnement, l'initiative solitaire impulsée par le "G47", invitant la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) à changer les membres actuels du CONOR à des conditions qui violent outrageusement les Statuts de la FIFA.

Il est établi qu'il est de la compétence exclusive du Conseil de la FIFA, en collaboration avec la confédération correspondante, d'apprécier l'opportunité de la mise en place d'un Comité de Normalisation au sein d'une Association Nationale et de nommer les Membres qui le compose.

A ce propos, l'article 8, aliéna 1 et suivants des Statuts de la FIFA stipulent :

« Comportement des organes, des officiels et autres

1. Tous les organes et les officiels doivent respecter les Statuts, les règlements, les décisions et le Code d'éthique de la FIFA dans l'exercice de leurs activités.

2. Les organes exécutifs des associations membres peuvent, dans des circonstances particulières, être relevés de leurs fonctions par le Conseil, en concertation avec la confédération concernée, et remplacés par un comité de normalisation pour une période donnée.

3. Toute personne ou organisation impliquée dans le football est tenue de se conformer aux Statuts et aux règlements de la FIFA ainsi qu'aux principes du fair-play ».

Cette disposition statutaire de la FIFA a le mérite de la clarté.

Pourquoi donc ce « G47 » voudrait jeter l'anathème sur les Membres du CONOR alors que la crise qui a amené le Conseil de la FIFA à décider de la mise en place de cet organe transitoire est l'œuvre malveillante de certaines de ces mêmes structures qui revendiquent aujourd'hui le changement de ses Membres ?

Faut-il rappeler que ce CONOR a été institué suite aux manquements graves des Statuts et du Code Électoral de notre Association Nationale lorsque, au mépris des courriers d'avertissement de la FIFA sur des questions d'éthique et de conformité, les organes électoraux de la Fédération ont cédé à la manipulation, au point de violer ostensiblement les dispositions des Statuts et du Code Électoral, appuyé en cela par des Clubs qui ont acquiescé de façon désinvolte ce parjure des organes électoraux ?

Le CONOR n'est-il pas donc le produit fini de nos tergiversations sur l'applicabilité de nos propres textes ?

Que peut-on reprocher aux Membres du CONOR lorsque le « G47 » a obstinément refusé d'implémenter dans son esprit que les Statuts sont dynamiques et doivent absolument se conformer aux réalités contemporaines de la vie associative tels que proposés par le CONOR ?

Il est bon de mentionner que les Membres du CONOR sont le prolongement de la FIFA au sein de la FGF pour résoudre la crise du football guinéen, sous son magistère.

Le Collectif tient donc à souligner que cette crise persistante du football guinéen ne saurait être réduite à des questions de personnes ou de structure provisoire composée de Membres avec lesquels, certains dirigeants du football guinéen ne sont pas en phase, mais la question de la réforme du football de notre pays est bel et bien structurelle et seule une prise en charge prompte et lucide des difficultés qui ont conduit à la mise en place du CONOR pourrait permettre de les résoudre et, par ricochet, favoriser un développement harmonieux de notre sport roi.

Notre position, en tant que Collectif est de bannir toute forme de corruption dans le football guinéen, jeter les bases d'un encadrement plus rigoureux de son cadre général (par l'adoption du projet actuel des statuts proposés par le CONOR) par la gestion correcte des subventions et l'élaboration pertinente des programmes destinés au développement de toutes les catégories, et cela conformément au plan de sortie de crise.

Le football guinéen ne saurait faire l'économie de la réforme de ces nouveaux textes (conformes à l'esprit et à la lettre du Code d'éthique prônés par la FIFA), qui permettent de bannir le conflit d'intérêts, le clientélisme, le mercantilisme etc., qui jusqu'à la dissolution de la FEGUIFOOT minaient ses bases.

En tant que membres participant à des activités encadrées par la FIFA, notre démarche ne saurait s'inscrire dans le cadre de tout ce qui pourrait nous opposer à l'instance dirigeante du football mondial et ce, conformément aux dispositions de l'article 10 aliéna 3b des statuts de notre association nationale qui conditionne l'adhésion de tout membre à la FGF par la signature «D'une déclaration par laquelle il accepte de se soumettre en toute circonstance aux Statuts, règlements et décisions de la FGF, de la FIFA et de la CAF et par laquelle il garantit que ses propres membres, clubs, officiels et joueurs s'y conformeront également »

Pour les raisons indiquées plus haut, le Collectif rejette catégoriquement cet appel lancé par le "G47" qui ne permet pas à notre sport roi de revenir à ses véritables acteurs et animateurs, mais plutôt favorise l'isolement de notre Association Nationale et éventuellement, avec le risque de sanctions disciplinaires contre la Guinée.

Une telle situation éliminerait de facto nos équipes nationales « syli National A » pour la prochaine CAN en Côte d'Ivoire et « syli national U-23 » pour la CAN de la catégorie au Maroc.

Pour conclure, le Collectif fait sienne les propositions contenues dans la version finale des Statuts qui a été soumise à approbation lors de la dernière assemblée générale extraordinaire et réitère toute sa confiance et tout son soutien au CONOR tel que décidé par le Conseil de la FIFA.

Toutefois le collectif invite instamment le CONOR à mettre les bouchées doubles et entreprendre toutes les initiatives permettant d'achever le processus de normalisation dans les délais indiqués par la FIFA sous l'impulsion du ministère en charge des sports.

Conakry, le 6 Mai 2023.

Le Collectif

